

Pour une meilleure résilience face au changement climatique

Note de synthèse du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-2)

Pour faire suite aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, ainsi que du Plan Climat de 2017, la France a décidé de réviser sa politique de lutte contre le changement climatique, via l'adoption d'une deuxième version du PNACC (2018-2022).

L'objectif est d'adapter¹, d'ici 2050, les territoires de la France métropolitaine et outre-mer aux changements climatiques régionaux attendus, dans l'hypothèse retenue d'une hausse de la température moyenne mondiale de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. C'est le triptyque des stratégies climat menées par la France, avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Adaptation au changement climatique =

Complémentaire à la démarche d'atténuation, la démarche d'adaptation vise à limiter au maximum les impacts du changement climatique. Sur un principe de résilience, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les dommages potentiels, et d'exploiter les effets bénéfiques.

Quatre grandes orientations :

- Plus grande implication des acteurs territoriaux;
- Attention forte portée à l'outre-mer ;
- Implication des grandes filières économiques;
- Priorité donnée aux solutions fondées sur la nature

Les actions déployées par le PNACC se répartissent selon 6 domaines structurants :

1. Gouvernance :

- Cohérence entre les politiques d'atténuation et d'adaptation;
- Pilotage et suivi du PNACC-2;
- Articulation des différentes échelles territoriales en métropole et outre-mer;
- Mobilisation des leviers normatifs et réglementaires.

EXEMPLES D'ACTIONS :

- Développement d'un réseau d'observatoires et de comités régionaux de l'adaptation ;
- Prise en compte du **climat futur** dans certaines normes et règlements techniques.

Le diagnostic de la vulnérabilité du territoire = point de départ d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, décliné dans le PCAET et le SRADDET.

2. Prévention et résilience :

- Feux de forêt et broussailles ;
- Santé publique ;
- Outils de la prévention des risques naturels ;
- Vie et transformation des territoires.

- Adaptation à l'augmentation de l'aléa incendie et à l'extension des zones propices aux incendies ;
- Articulation des données de surveillance sanitaire et de surveillance climatique ;
- Développement de la résilience des mécanismes de transfert du risque résiduel (assurance privée + régime "CatNat") ;

→ Intégration de l'adaptation dans les appels à projet.

¹ Une mesure d'adaptation peut être spontanée (en réponse à un aléa climatique ou à ses effets, sans préméditation), incrémentale (pour maintenir la nature et l'intégrité d'un système) ou transformationnelle (qui change profondément un système, en réponse au climat et à ses effets).

3. Nature et milieu :

- Ressource en eau et écosystèmes aquatiques ;
- Sols ;
- Mer et littoral ;
- Forêt ;
- Biodiversité.

→ Développement d'outils pour **accompagner les territoires dans l'adaptation de leurs besoins en eau** (stockage hivernal) ;
 → Limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation (dépollution, restauration de friches industrielles) ;
 → Recomposition spatiale du littoral ;
 → **Promotion d'une gestion forestière durable**, tenant compte du changement climatique ;
 → Mise en œuvre des **solutions fondées sur la nature** et renforcement de la résilience des écosystèmes.

4. Filières économiques :

- Prospectives socio-économiques et sensibilisation des filières, projets d'investissement : tourisme, pêche et aquaculture, filières agricoles et alimentaires, filière forêt-bois, secteur financier.

→ Conduite des **études prospectives** (générale et par filières) à cadre pour l'évaluation à partir d'une analyse des vulnérabilités actuelles et futures ;
 → Mise en œuvre des "**ateliers des territoires**" en montagne ;
 → Augmentation de la capacité d'intervention des entreprises du secteur financier dans le **financement de l'adaptation**.

5. Connaissance et information :

- Recherche et connaissance ;
- Éducation et Formation ;
- Information, sensibilisation et participation ;
- Services climatiques.

→ Production d'un **ouvrage de référence** sur les impacts actuels et futurs du changement climatique en France ;
 → **Création de ressources pédagogiques adaptées** aux différents niveaux d'enseignement et aux différentes catégories de parties prenantes ;
 → **Développement d'un centre de ressources** sur l'adaptation (cf. CEREMA) ;
 → Développement d'un **réseau national de services climatiques**.

6. International :

- Présence et influence ;
- Contribution scientifique ;
- Aide au développement ;
- Action internationale des acteurs locaux ;
- Transfrontalier ;
- Union Européenne.

→ Favoriser la mise à l'ordre du jour des enjeux de l'adaptation dans les négociations multilatérales et régionales ;
 → Augmenter la part des financements de l'aide au développement dédiée à l'adaptation.

Faciliter l'accès et la mobilisation locale des fonds européens

Sur les 298 millions d'euros dédiés à l'adaptation dont la France dispose via les fonds européens sur 2014-2020, 36% sont réellement programmés par les régions, et seulement 2% sont dépensés.